

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**STRATEGIA DI MECENATU, CARTULA ETICA
È CUNVENZIONE**

**STRATEGIE DE MECENAT, CHARTE ETHIQUE
ET CONVENTION**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

« Qu'est-ce que le patrimoine culturel ou, plus exactement, quel sens doit-il avoir collectivement pour nous ? Et quelle responsabilité avons-nous face à la nécessité de le conserver, le restaurer, le valoriser, pour ensuite le transmettre ? »

C'est avec ces questions que s'ouvrait la feuille de route sur l'action culturelle et patrimoniale portée en 2017. Nous nous sommes fixé cet objectif de sens, avec la conviction d'avoir une responsabilité majeure, celle de conserver, de restaurer, de valoriser et transmettre les éléments fondateurs de notre patrimoine.

Notre patrimoine, c'est le marqueur de la permanence d'un peuple sur sa terre, de son empreinte à travers les siècles, à travers l'histoire.

Ces marqueurs ne nous figent pas dans le passé mais bien au contraire nous permettent de penser notre présent et ainsi de nous projeter vers l'avenir.

Ces marqueurs à partir desquels nous pouvons penser et repenser notre lien au territoire, au développement ; à partir desquels aussi nous devons innover et penser de nouveaux usages.

Pour relever ce défi, il nous faut entre autre mettre en œuvre une stratégie financière plus ambitieuse, il ne s'agit à aucun moment d'un désengagement de notre collectivité, mais bien au contraire d'un effet levier complémentaire.

Au-delà, c'est aussi pour notre collectivité la volonté d'occuper pleinement son rôle de cheffe de file pour la détermination de programmes emblématiques et dans l'objectif de fédérer les entreprises et l'ensemble des acteurs afin d'impulser une dynamique de projets.

Enfin, cette stratégie permet d'associer les corses aux choix que nous leur présentons.

Avec cet outil mécénat complémentaire des autres outils financiers déjà à l'œuvre, nous pourrons d'autant mieux piloter la réalisation des programmes sur l'ensemble de l'île, la communication et la médiation autour de ceux-ci, afin de nous inscrire dans une logique de réappropriation.

Dans cette dynamique notre patrimoine est bien collectif inaliénable.

Garants des intérêts matériels et moraux de notre peuple dont la culture et le patrimoine sont une part constitutive, c'est un enjeu collectif que nous continuons de relever.

La conservation, la restauration, la mise en valeur de notre patrimoine et le soutien à des événements culturels fédérateurs sont des enjeux majeurs de notre société pour aller vers un développement harmonieux et durable de notre île.

A ce titre, et au-delà de l'investissement public, la recherche de financement est un axe qu'il convient de développer. En 2017, nous avons initié cette démarche avec le mécénat populaire dans le cadre d'une convention signée entre la Fondation du Patrimoine et notre institution qui montre des résultats très positifs. Orientation complémentaire, le mécénat d'entreprise, est depuis quelques années en croissance pour répondre aux grands défis que représentent notre culture et notre patrimoine.

Mais cette volonté politique est un choix qui dépasse la seule question financière, il s'agit de donner du sens, de mettre notre culture sur le devant de la scène, de faire prendre conscience de l'importance de ce sujet dans le développement personnel et collectif de notre société.

I. Des chiffres encourageants qui confirment l'opportunité de la création du pôle Mécénat et partenariats d'entreprise de la Collectivité de Corse

Le dernier baromètre ADMICAL publié en octobre 2018 présente l'évolution du Mécénat d'entreprise en France à partir d'une enquête de l'institut CSA et des chiffres communiqués par Bercy (Ministère des Finances) et la Direction Générale des Finances Publiques. Cette étude confirme la progression du Mécénat d'entreprise dans les territoires et cela, y compris dans les régions où la densité d'entreprises implantées est faible, comme la Corse, où le nombre d'entreprises mécènes a presque été multiplié par 4 entre 2010 et 2016.

Cette progression n'est pas seulement le résultat de la volonté renforcée des entreprises de contribuer à l'intérêt général, c'est aussi le fruit de l'engagement des pouvoirs publics pour développer une véritable politique de Mécénat sur les territoires.

Cette tendance montre que les entreprises souhaitent de plus en plus s'engager pour répondre aux grands défis de la société, avec une progression qui confirme un soutien toujours très marqué pour le secteur de la Culture qui reste le second domaine le plus soutenu.

On assiste notamment à un nouvel engouement de la part des petites entreprises pour la préservation du patrimoine bâti, porteur de l'histoire et de ses valeurs, avec l'attachement au territoire comme motivation de la démarche de soutien et qui se confirme également par une large majorité d'entreprises qui déclarent vouloir agir au niveau local. En outre l'augmentation de la part des entreprises soutenant des structures publiques et le budget Mécénat qui y est consacré progresse également dans ce sens.

A l'heure où les dotations des collectivités s'amenuisent, cet intérêt des mécènes pour les projets territoriaux et le soutien des projets mis en œuvre par les collectivités publiques est une opportunité qui mérite d'être encouragée.

Conscients de tous ces enjeux, nous avons mis en place le pôle Mécénat et partenariats d'entreprise de la Collectivité de Corse dès la fin de l'année 2017.

Cette nouvelle mission est destinée à rechercher des financements privés, auprès des entreprises, des particuliers, des institutions et des fondations, en à l'international et de développer des démarches propres au mécénat dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2003.

La stratégie de mécénat proposée s'appuie sur un diagnostic du territoire et l'évaluation du potentiel de mécènes ainsi que les moyens humains, financiers et logistiques mis à disposition par la nouvelle organisation de la Collectivité de Corse, ainsi qu'un travail en transversalité avec les différentes directions, services et agences, notamment l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC) et l'Agence de Tourisme de la Corse (ATC).

II. Les étapes de la mise en œuvre de la recherche de mécénat pour les projets de la Collectivité de Corse

Depuis la fin 2017 le pôle Mécénat met en œuvre la convention signée entre la Collectivité de Corse et la Fondation du patrimoine.

Au cours de l'année 2018, près de 91 dossiers ont été échangés, dont 68 transmis par le Pôle mécénat à la Délégation corse de la Fondation du Patrimoine, 10 dossiers ayant débouché sur l'ouverture de souscriptions populaires et pour une collecte s'élevant à un montant total de 55 741 €.

Depuis le début de cette collaboration jusqu'en décembre 2019, un total de 105 dossiers ont été échangés, dont 75 dossiers concernent du patrimoine immobilier et 30 dossiers du patrimoine mobilier. Parmi l'ensemble on dénombre 30 dossiers classés « Monument Historiques », 18 dossiers inscrits « Monuments Historiques » et 57 dossiers qualifiés de « Patrimoine Non Protégé ». 9 dossiers ont fait l'objet d'une ouverture de souscription de la Fondation du Patrimoine pour un montant total de 95 588 €, dont 23 645 € collectés au cours de l'année 2019.

Le projet de sauvegarde du château de La Punta sur la commune d'Alata (dont les travaux sont estimés à 1 018 470 € HT) et le projet de sauvegarde de la tour de Santa Maria della Chiappella sur la commune de Rogliano (dont les travaux sont estimés à 497 600 € HT). Ces deux projets ont été retenus par la mission Bern pour percevoir chacun une aide financière d'environ 80 000 € et qui a fait l'objet en juillet 2019 d'une convention de financement entre la Collectivité de Corse et la mission Bern de la Fondation du Patrimoine.

Concernant la mise en œuvre du Mécénat d'entreprise, des études préalables ont été lancées au deuxième semestre 2018 et en 2019 avec un diagnostic territorial, l'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des freins, ainsi que la cartographie des cibles de mécènes potentiels. Un recensement et la sélection des projets mécénables de la Collectivité de Corse ont été réalisés. Un comité technique pour la fiabilisation comptable, juridique et fiscale de la démarche de mécénat a été créé au sein de la Collectivité de Corse et en transversalité avec les différents services.

La stratégie de mécénat de la Collectivité de Corse a été définie, la charte éthique et les modèles de convention de partenariat rédigés, avec la mise en place de l'organisation, la conception et la réalisation des outils et des supports de communication.

2020 verra le lancement de la phase de prospection et la préparation d'un évènement pour la première campagne de recherche de mécénat de la Collectivité de Corse. Seront également lancées les campagnes de communication pour le Château de la Punta et l'amphithéâtre de la ville antique d'Aleria.

III. Les objectifs de la recherche de mécénat de la Collectivité de Corse

- Soutenir des projets emblématiques,
- Valoriser la richesse du patrimoine et de la culture de la Corse au cœur de la Méditerranée,
- Agir pour le rayonnement et l'attractivité de la Corse,
- Contribuer à la réappropriation collective du patrimoine corse,
- Rendre visible les actions et les projets de la Collectivité de Corse,
- Engager les acteurs locaux pour la valorisation de leur patrimoine et de leur culture,
- Diversifier les sources de financement.

Dans un contexte de contraintes budgétaires et de baisse des dotations de l'Etat, le mécénat est un moyen pour la Collectivité de Corse de diversifier et de renforcer ses sources de financement afin de soutenir et d'accélérer la réalisation de ses grands projets.

Le recours au mécénat n'est pas synonyme de désengagement de notre institution, mais de soutien des acteurs économiques et des Corses, aux programmes et aux projets ambitieux mis en œuvre par la Collectivité de Corse en faveur du patrimoine et de la culture.

Au-delà de l'aspect financier, le mécénat est donc aussi un formidable outil de promotion et de valorisation en faveur de notre culture et de notre patrimoine, positionnant pleinement dans son rôle de Chef de file notre Collectivité dans le choix de ses programmes et de ses projets phares.

Le mécénat permet également de valoriser les métiers et savoir-faire autour des opérations de restauration, conservation, réhabilitation du patrimoine.

IV. Les principaux éléments de la stratégie de recherche de mécénat de la Collectivité de Corse

La Corse dispose d'un réel potentiel en matière de projets de mécénat. La Collectivité de Corse peut porter aux côtés d'autres collectivités des nombreux projets emblématiques qui bénéficient d'une grande attractivité : des projets fédérateurs pour les Corses qui sont particulièrement attachés à leur histoire, leur patrimoine et leur culture ; qu'il s'agisse de projets locaux à forte valeur symbolique à échelle locale jusqu'à de grands projets qui peuvent jouir d'un rayonnement au-delà des frontières de notre île et s'adressent aussi à une diaspora importante.

Désormais acteur principal de la politique patrimoniale et culturelle de l'île, la Collectivité de Corse bénéficie d'une grande visibilité sur le territoire et au niveau international, ainsi que d'une importante capacité à mobiliser les réseaux économiques et privés régionaux et nationaux.

La Collectivité en tant qu'institution majeure de l'île avec de très larges compétences en matière culturelle et patrimoniale doit se positionner comme et leader afin d'insuffler une véritable dynamique territoriale de mécénat.

1. Le choix des projets

Un travail important de recensement des projets de la direction de la Culture et de la direction du Patrimoine a été réalisé : ces projets sont nombreux, variés, avec une gamme d'objectifs financiers assez large.

La Collectivité au regard du projet positionnera et actionnera l'outil le plus adapté : mécénat de compétences, crow founding, mécénat d'entreprises locales, recherche de mécènes à plus grande échelle.

Le choix sera d'axer la recherche de mécénat sur les projets « phares » de la Collectivité de Corse, des projets d'envergure variée qui se déploient sur plusieurs années avec une dimension « territoriale » à l'image du poids et du positionnement de la Collectivité sur le territoire corse.

Il s'agira des projets emblématiques de la culture et du patrimoine collectif de Corse à fort impact en termes d'identité, de mémoire et de transmission mais aussi de développement culturel, économique et touristique. Ces projets s'inscriront dans le cadre de la création de parcours patrimoniaux, la réhabilitation de sites emblématiques de notre patrimoine et des programmes de restauration et de valorisation qui renforcent l'image de la Corse et le rayonnement de sa Culture.

2. Les cibles de mécènes

Selon les caractéristiques des projets les outils précédemment cités pourront être mobilisés (différentes fondations, représentants économiques, diaspora).

La démarche en direction de la diaspora pourra être associée à la dynamique inaugurée par le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse et concerne notamment la « mise en réseau utile », ainsi que par l'ADEC.

L'enjeu est de développer un lien durable entre ces mécènes et la Collectivité de Corse.

V. Le lancement de la première campagne de mécénat

Le lancement officiel de la première campagne de recherche de mécénat aura lieu au printemps 2020 dans le cadre des programmes et des projets « phares » actuellement mis en œuvre par la Direction de la Culture et la Direction du Patrimoine de la Collectivité de Corse.

VI. La charte éthique de la Collectivité de Corse

La Collectivité de Corse a décidé d'adosser à sa démarche de mécénat une charte éthique afin de définir les grands principes déontologiques devant gouverner ses relations avec ses mécènes et donateurs et afin que ses relations s'inscrivent dans le strict respect de ses missions et de ses valeurs. La Charte éthique du mécénat de la

Collectivité de Corse est un document officiel d'engagement des parties prenantes qui sera systématiquement annexé aux conventions de mécénat conclues avec les entreprises et disponible sur le site internet de la Collectivité de Corse.

En tout état de cause, la Collectivité de Corse se réserve le droit de ne pas accepter le don d'une entreprise et préserve l'indépendance intellectuelle et artistique des projets soutenus en n'acceptant aucune exigence de la part d'un mécène qui aurait soutenu ledit projet en totalité ou en partie.

La mission mécénat présentera au Conseil Exécutif de Corse un compte rendu annuel et le bilan des actions et des projets soutenus, qui feront l'objet d'un rapport annuel d'information de l'Assemblée de Corse

Notre patrimoine est inaliénable, il est un bien collectif. A ce titre, tout projet porté ne saurait servir des intérêts particuliers.

VII. Les conventions de mécénat

L'ouverture d'une souscription avec la Fondation du Patrimoine, qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité, sera contractualisée sous la forme juridique d'une convention de souscription.

Notre patrimoine est un bien précieux, un ensemble matériel et immatériel qui structure le paysage de notre île, mais aussi notre esprit, il constitue le fondement d'une communauté, le marqueur de l'identité culturelle de la Corse et des Corses.

Cette richesse culturelle représente un socle commun et nourrit la mémoire collective du Peuple Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.